

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,
le 4 juillet à dix heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCAION
27 JUIIN 2017

DATE d'AFFICHAGE
10 JUILLET 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 26
Votants : 32

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Hervé MICHAUD, - Jean-François BREGER, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, - Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Marie-Odile JARLIGANT, - Odile ORJUBIN, - Christine SAVARY.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Joseph BROHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick BEILLON a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°77-2017 – ADMINISTRATION GENERALE – CHARTE D'ENGAGEMENT POUR UNE NAVIGATION
DURABLE SUR LE BASSIN « BAIE DE VILAINE/VILAINE MARITIME »**

Le Président rappelle que le bassin « Baie de Vilaine/Vilaine Maritime » constitue un enjeu majeur pour notre territoire, tant au niveau touristique qu'économique. Chaque jour, ce bassin est emprunté par :

- la navigation de plaisance : avec une capacité de 6 000 places à flot et 2 000 places à terre,
- la navigation professionnelle liée aux activités de pêche et conchyliculture,
- la navigation commerciale avec le transport de passagers.

Conscient de la nécessité de préserver la qualité des eaux sur ce bassin afin de pérenniser la navigation, les acteurs du territoire, sous l'égide de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, ont décidé, après une large concertation, d'établir une Charte d'Engagement pour une Navigation Durable sur le bassin « Baie de Vilaine/Vilaine Maritime ».

Celle-ci s'articule autour de trois objectifs à long terme, déclinés en treize objectifs opérationnels.

- **Objectif 1 : Concilier la pratique des activités nautiques avec le maintien de la qualité de l'eau et des milieux**

Notamment en :

- o Réduisant les rejets des eaux noires, grises et de fond de cale,
 - o Réduisant les rejets des eaux de carénage,
 - o Réduisant les déchets.
- **Objectif 2 : Améliorer les conditions de navigation et faciliter la continuité de navigation de Redon jusqu'à la mer**

Notamment en :

- o Confortant et en diversifiant les possibilités d'escales pour favoriser la mobilité des plaisanciers et l'attractivité des communes,
 - o Optimisant la capacité d'accueil sur le bassin avec une gestion dynamique des places au niveau local à l'échelle du bassin,
 - o Facilitant le passage de l'écluse d'Arzal,
 - o Améliorant les conditions de navigation en estuaire et son accessibilité,
 - o Confortant le balisage,
 - o Améliorant les conditions d'accès à l'eau,
 - o Luttant collectivement contre les espèces invasives et particulièrement la jussie.
- **Objectif 3 : Instaurer une gouvernance territoriale et de projet pour une meilleure coordination**

Notamment en :

- o Mettant en place une collaboration entre les différents acteurs du bassin à l'échelle du bassin de navigation,
- o Mettant en place des outils d'aide à la décision au service de cette gouvernance,
- o Mettant en place des outils de communication et de sensibilisation en s'appuyant sur des réseaux, des documents ou des évènements existants.

L'ensemble de ces treize objectifs opérationnels sont eux-mêmes déclinés en cinquante actions concrètes.

La signature de cette charte entraîne un engagement des signataires à :

- Prendre les délibérations, arrêtés et décisions administratives qui s'imposent,
- Utiliser les outils règlementaires qui sont à leur disposition,
- Développer les partenariats financiers,
- Conduire des programmes de travaux,
- Faire évoluer leurs pratiques, informer et sensibiliser leurs habitants ou leurs adhérents,
- Participer aux réunions du Comité de Pilotage de la Charte.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le

ID : 056-200027027-20171014-DELIB_77_2017-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la Charte d'Engagement pour une Navigation Durable sur le Bassin « Baie de Vilaine/Vilaine Maritime ».

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 07/10/17
Le Président,

